

DISCOURS DU TRÔNE.

M. l'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer cette Chambre, que lorsqu'elle s'est rendue tout à l'heure auprès de Son Excellence le gouverneur général, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence adresser aux deux Chambres du parlement un discours dont, pour prévenir toute erreur, je me suis procuré une copie qui se lit comme suit :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En ouvrant cette nouvelle session du parlement, je dois vous féliciter de l'abondante moisson que la divine Providence nous a accordée et de la situation générale du pays. La prospérité de notre commerce, bien qu'il ait ressenti les effets de la dépression qui a prévalu dans la Grande-Bretagne et dans la république voisine, repose sur des bases qu'aucune perturbation temporaire ou partielle ne peut ébranler.

J'ai confiance que la présente année sera une année de paix et de progrès.

Le courant de population vers le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest a rencontré des obstacles variés et inattendus, mais il n'en a pas moins été considérable, et nous devons nous féliciter du témoignage qu'ont rendu les membres de l'Association Britannique et les autres qui ont visité le Nord-Ouest l'été dernier, relativement au bien-être, au contentement et au bon espoir des colons.

Il vous sera présenté un projet de loi introduisant dans ces territoires un mode plus simple et plus économique pour le transfert de la propriété foncière.

Le travail de la commission de consolidation des statuts concernant la Puissance est complété, et il vous sera présenté pour être soumis à l'action du Parlement.

Vous êtes de nouveau invités à étudier un projet de loi relatif à la représentation du peuple dans le parlement et à l'assimilation du sens électoral dans les différentes provinces.

Il a été fait un arrangement provisoire avec le gouvernement du Manitoba sur des matières en discussion depuis quelque temps, et une loi vous sera proposée pour confirmer cet arrangement dès qu'il aura été accepté par la législature provinciale.

J'ai cru qu'il était expédient de nommer, pendant la vacance, une commission pour faire et consigner dans un rapport une étude complète de l'immigration chinoise en tant qu'elle affecte le commerce, et aussi au point de vue des objections sociales et morales qu'a soulevées l'affluence des Chinois au Canada.

Le rapport des commissaires est presque terminé et il vous sera présenté au cours de la présente session.

La nécessité d'encourager la construction rapide de lignes de chemins de fer parcourant les territoires du Nord-Ouest s'est fait sentir à mon gouvernement, et il vous sera demandé d'aider à la construction de ces chemins de fer par de libérales concessions de terres.

Les chambres de commerce des principales villes du Canada, ainsi que de quelques-unes de la Grande-Bretagne, ont fait des représentations urgentes sur la nécessité qu'il y a d'adopter quelque régime de banqueroute ou d'insolvabilité donnant une protection suffisante contre les préférences injustes, et j'appelle sérieusement votre attention sur cet important sujet.

Conformément au vote de la dernière session, j'ai fait équiper un bâtiment qui a été expédié au détroit de Davis et à la baie d'Hudson dans le but d'obtenir des renseignements plus exacts sur la navigation de ces mers et de constater la possibilité d'utiliser cette route pour les fins du commerce.

Le rapport des travaux de l'expédition, pendant la dernière saison, vous sera présenté.

Une exposition internationale doit s'ouvrir à Auvers, dans le cours de cette année, et une exposition coloniale et des Indes se tiendra à Londres en 1886. Le Canada devrait, je le pense, être représenté, dans ces deux occasions, par le produit varié de ses manufactures et les productions de son sol, et je vous invite à étudier les meilleurs moyens d'aider à atteindre ce but important.

Plusieurs autres mesures de conséquence vous seront proposées ; entre autres des projets de loi pour modifier l'Acte des Assurances de

M. l'ORATEUR

1877, l'Acte du service civil, et la loi relative aux maladies contagieuses des bestiaux, ainsi qu'un projet de loi pour faire, à une époque rapprochée, le recensement de la population des territoires du Nord-Ouest, et un autre relatif à la police à cheval du Nord-Ouest.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes du dernier exercice vous seront soumis. Vous verrez que, malgré la réduction considérable en valeur et en quantité de beaucoup de nos importations les plus importantes, les revenus excèdent les dépenses imputables sur les revenus consolidés.

Le budget de l'exercice prochain vous sera aussi présenté. Vous trouverez, je l'espère, qu'il a été préparé dans un esprit d'économie.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis convaincu que vous ferez une étude sérieuse des sujets que j'ai mentionnés ainsi que de toute autre matière qui peut intéresser la prospérité et le bon gouvernement du Canada.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que le discours de Son Excellence le gouverneur général soit pris en considération demain.

Motion adoptée.

COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose

que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session soient nommés pour les objets suivants :—1° Privilèges et élections.—2° Lois expirantes.—3° Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4° Bi'ls privés.—5° Ordres permanents.—6° Impressions.—7° Comptes Publics.—8° Banques et commerce.—9° Immigration et colonisation ;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses ; et à envoyer quérir personnes et papiers.

Motion adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que la Chambre s'ajourne.

Motion adoptée, et à 4 heures la Chambre s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 30 janvier 1885.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRES.

PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ.

Le député suivant ayant préalablement prêté le serment conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre :

HECTOR F. McDUGALL, cénier, député du district électoral de Cap-Breton, présenté par sir John A. Macdonald et l'honorable M. McLelan.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre procède à la considération du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. TASCHEREAU : M. l'Orateur, invité comme le plus jeune député de cette Chambre, en vertu d'une tradition suivie depuis longtemps, à proposer l'adresse en réponse au discours du Trône, je sens que moins que tout autre de mes prédécesseurs, je dois m'écarter de cette autre tradition d'implorer en commençant l'indulgence de cette Chambre.

Lorsque je songe que pour intéresser cette Chambre il me faudra commenter ce document d'une manière neuve et